

Malgré des débats passionnés, la fusion des écoles a été adoptée

Alors que la fusion des écoles maternelle et élémentaire de Troarn suscitait de vives discussions dans la commune, elle a été adoptée par le conseil municipal.

Depuis quelques semaines, le projet de fusion administrative des deux écoles de Troarn défraie la chronique dans la commune, depuis ses présentations successives aux conseils de l'école maternelle (19 mars 2024) et de l'école élémentaire (3 avril). Le premier a voté contre, le second a voté pour. L'affaire avait suscité de vives discussions entre partisans et opposants, et même une petite manifestation locale.

Une demande de l'Education nationale

De fait, le dossier s'avérait complexe. D'un côté, la municipalité a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. De l'autre, l'Education nationale doit y appliquer ses programmes en missionnant ses enseignants et en déployant l'organisation administrative conséquente.

L'Education nationale a sollicité la commune pour fusionner l'école maternelle et l'école élémentaire en vue de la rentrée de septembre 2024. Les motifs invoqués : continuité pédagogique pour les enfants sur l'ensemble de leur parcours, simplification administrative avec un seul directeur, celui-ci devant bénéficier d'une décharge de service de quatre jours et donc se trouver plus disponible pour l'ensemble des tâches qui lui incombent (organisation globale, gestion, contacts etc...).

338 élèves au total

En réalité, la situation est plus complexe. **"L'ancien directeur est sur le départ. Mais le poste de directeur de l'école élémentaire n'est pas attractif car pour faire face aux besoins, il impose de nombreuses heures de travail supplémentaires, le soir, les week-ends et même pendant les vacances..."**, a expliqué le maire Christian Le Bas en conseil municipal.

Par ailleurs, le remplacement à l'identique du poste de directeur élémentaire reste à ce jour incertain... **"Ceci pourrait conduire le rectorat à désigner l'un des enseignants pour en remplir les**

lourdes obligations, ce qui ne va pas sans risques de dysfonctionnements." Les effectifs concernés s'élèvent à cinq classes (112 élèves) pour l'école maternelle, et dix classes (226 élèves) pour l'école élémentaire, soit un total de 338 élèves.

Lors du conseil municipal du 16 avril dernier, de très vifs débats ont eu lieu sur cette question. La majorité, favorable à cette restructuration tout en déplorant les incertitudes qui planent sur elle, a eu gain de cause et le principe de la fusion administrative a été adopté à la majorité.



Le maire Christian Le Bas, épaulé par la majorité du Conseil municipal, a été amené à trancher devant une situation complexe Liberté